

## 1. EDITORIAL

Dans la lignée de 2014, tous les professionnels du service se sont évertués à maintenir une qualité d'intervention à l'égard des justiciables qui réponde, avec les moyens alloués, aux attentes des magistrats.

Fort des appréciations des juges des enfants, des préconisations de l'audit PJJ et du travail de réflexion continu mené par le service, un certain nombre de chantiers ont été entrepris, sur le plan organisationnel et sur le plan de la mise en œuvre de la MJIE par l'équipe pluridisciplinaire.

L'un d'entre eux a fortement mobilisé les cadres de direction et le secrétariat puisque nous avons élaboré un nouveau logiciel informatique de gestion administrative, financière et organisationnelle. L'ensemble de cette démarche, avec un prestataire extérieur, a permis de balayer l'ensemble des besoins du service. La construction terminée, cadres et secrétaires ont bénéficié d'une formation et d'un suivi tout à fait appropriés. Doté depuis l'été 2015 de cet outil, les déclinaisons pour l'ensemble des professionnels du service ont été définies, expérimentées, modifiées et validées.

Dans le même temps, le service a décidé de supprimer la liste d'attente et mis en place une nouvelle organisation interne, avec la visée du respect des délais. Bien évidemment toute cette démarche a eu un coût, de surcroît de travail, un temps pour l'ensemble des membres du service, le directeur remercie toute l'équipe, et en matière de qualité puisque le temps accordé aux familles, aux mineurs en danger est moindre.

## 2. CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BENEFICIAIRES

### • L'activité

L'activité réalisée en 2015, est conforme à l'activité autorisée par le financeur.

Comme il en est fait état dans la partie « durée des mesures », les mesures longues (5/6 mois) constituent 93,9% de l'ensemble des mesures, aussi l'organisation du service s'est calée sur cette durée. Le service n'en demeure pas moins flexible, en fonction des demandes des magistrats, toutefois, il est convenu qu'il ne peut être attendu un rendu d'investigation de même qualité à 2 ou 3 mois qu'à l'issue d'une mesure longue.

### • Les bénéficiaires

Comme indiqué en 2014, le service veille particulièrement à ce que les familles puissent se positionner relativement au signalement dont leur enfant fait l'objet. C'est-à-dire que la pratique du service est dictée par une visée qui tend à donner toute sa place à l'enfant et à ses parents dans la démarche d'investigation. Toutefois, pour bon nombre de familles, les difficultés de tous ordres sont telles, qu'elles peuvent peiner à accéder à cette démarche.

### • Répartition de la population par âge/sexe des enfants sortis

L'écart entre le nombre de garçons et celui des filles concernés par une MJIE exercée par le SIE en 2015, est notoire, soit 37 ! Mais l'évènement marquant pour 2015, c'est l'augmentation significative de mesures pour les tous petits ; en effet, le service a suivi 88 enfants âgés de 0/3 ans, pour 51 en 2014.

### • Durée des mesures

La tendance notée en 2014, relative à la prégnance des mesures longues se confirme voire s'accroît, avec une nette augmentation des mesures à 6 mois. Nous pouvons avancer quelques éléments d'explication potentiels à ce sujet :

- La prise en compte par les magistrats de la nécessité de donner du temps au service pour investiguer, au vu de la complexité des situations ; la « simple » photographie (mesures courtes) ne suffisant pas pour apporter des éléments de compréhension pour une prise de décision relative au danger encouru par l'enfant.

- La volonté pour les juges de donner du temps à l'enfant et sa famille pour qu'une relation se fasse, ou non, ce qui permet de cerner la capacité des intéressés à tirer profit d'une mesure éducative, en fonction des potentialités repérées par le service.

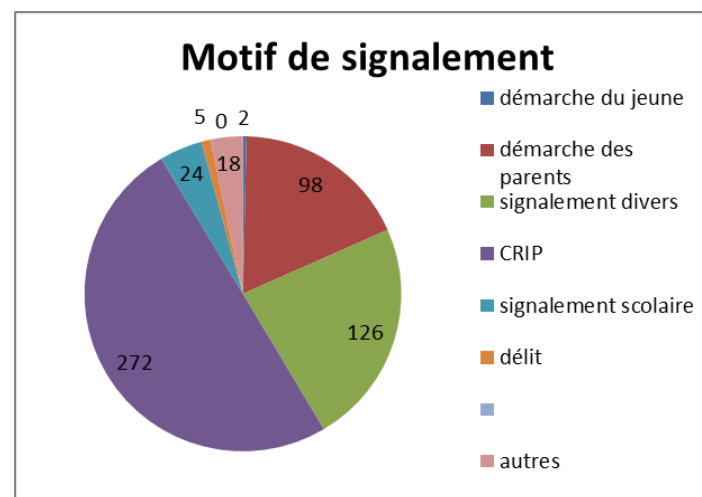
- Le « pari » tenté que le travail du service permette de lever la question du danger ou que ce travail amène les titulaires de l'autorité parentale, conscients du danger encouru par leur enfant, à se saisir d'aides via une demande administrative et ou de droit commun.

### • Origine des mesures

A l'instar de l'année 2014, la CRIP est à l'origine de 50 % des saisines des juges des enfants. Tous les constats établis en 2014 se confirment !

A savoir le recours au juge des enfants quand la situation entre les titulaires de l'autorité parentale se détériore au point où la procédure JAF ne suffit pas, plus, et le risque de danger voire le danger pour l'enfant nécessite la saisine du procureur et dans le même mouvement les faits de violence entre conjoints et ou à l'encontre de l'enfant.

La violence pouvant être présentée par certains auteurs et ou victimes comme faisant partie d'un système de valeurs « culturelles » ; il y a donc dans l'approche d'investigation, tout un travail de mise en mots de ces phénomènes de violence, qui peuvent donner lieu à des poursuites pénales et de rappel de la loi.



### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### 3.1 Vie du service

Le service a accueilli 2 stagiaires :

- Une éducatrice spécialisée en 3<sup>ème</sup> année de l'ESTES (7 mois),
- Une psychologue en master 1 (année universitaire).

Le comité d'organisation de la fête de Noël a innové, en permettant aux salariés de sortir des « murs » du service, dans un local à ILLKIRCH, le 16 décembre. Moment festif qui a clôt une année laborieuse !

Une majorité des membres de l'équipe a participé au fond de rencontre le samedi 26 septembre 2015. Découverte d'un secteur du Nord alsace avec au menu : découvertes de sites archéologiques et d'un château, ballades et un excellent dîner.



L'intérim du directeur au SAEMO et SAEMOH de Mulhouse a pris fin au mois de mai 2015.

#### 3.2 Partenariat

Nous avons sollicité Madame PFLUG, du parquet du TGI de Strasbourg aux fins d'une présentation du dispositif pénal sur le territoire et sa déclinaison au niveau local. La magistrate a rencontré l'équipe le 16 février, et outre cette présentation précieuse pour une meilleure compréhension des dispositifs en place ou à venir, les échanges ont été très constructifs à cette occasion le service a accueilli le directeur et les chefs de service du SAEMO d'Ostwald.

Le service a reçu Mesdames les juges des enfants du TGI de Saverne (12 octobre) et de Colmar (15 juin), ces temps d'échange ont permis de préciser les attentes des magistrats et d'apporter un éclairage sur l'organisation et la conduite des mesures par le SIE.

A la demande de Madame la vice-présidente du TE du TGI de Strasbourg, directeur et chef de service du SIE ont été reçus le 14 décembre pour un temps d'échange, afin d'aborder le contenu des rapports et le positionnement des représentants du service lors des audiences.

- Participation de la chef de service aux réunions de la CCED du CG 67.

Depuis 2015, le directeur du SIE est convié aux réunions du réseau des directeurs ASE 67, où s'élaborent les relations partenariales entre le SPE du CD67 et les directeurs des structures SAH et publiques en matière de protection de l'enfance.

Rencontres entre les équipes « enfance », PMI et service social de secteur de l'UTAMS CUS Sud et une partie de celle du SIE le 18 juin à Illkirch. Cette matinée d'échange visait à informer quant aux modalités de mise en œuvre de la MJIE sur ce secteur et des partenariats possibles, dans l'intérêt des mineurs et de leur famille.

### 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'installation du nouveau logiciel de gestion administrative du SIE, au cours de l'été 2015 permet une lisibilité à l'instant T de l'activité du service et une connaissance rapide d'un certain nombre de critères statistiques. Cette avancée, est une première pierre du chantier de l'amélioration continue de la qualité de la démarche du service, qui constitue une des préconisations de l'audit PJJ de 2014.

Un travail continu de réflexion s'est poursuivi, notamment dans le cadre de la réunion institutionnelle du lundi matin.

Un groupe de travail et de réflexion spécifiques aux pratiques des travailleurs sociaux du SIE s'est constitué, permettant une mise en commun, un questionnement venant alimenter qui la réunion d'équipe du lundi matin, qui les orientations possibles en matière de formation.

Les salariés ont participé à des formations dans le cadre du BFA et ou lors de colloques :

17 salariés du SIE ont assisté aux journées d'études de la FN3S qui se sont tenues à Colmar sur la thématique suivante : « la protection du tout petit ».

3 salariées se sont formées à la Direction Générale aux premiers secours (SST) ; et un salarié dispose désormais de l'habilitation électrique. Tous les salariés ont pu assister à la formation sur les risques incendie.

Les 5 psychologues du SIE sont inscrits dans un cursus de formation sur 2 ans relatif à la place du psychologue en SIE « pour une réflexion déontologique de la prise en charge des enfants ».

### 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

#### CDI

#### Evolution du personnel sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2013	2014	2015
20,77	20,27	20,27

L'effectif du service se stabilise sur l'année 2015 !

#### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	20,27	2,00	2,00	12,57	3,50	0,20	
CDD remplacement	1,67			1,67			

### 6. CONCLUSION

Le service d'investigation éducative 67 a connu une année de bouleversements, de réorganisation en parallèle de la poursuite du travail de réflexion pour la reformulation du projet de service. La pratique de la MJIE durant ces 4 derniers exercices permet à l'équipe pluridisciplinaire de mieux définir le contenu de la mission qu'il est à même de réaliser. Le matériau est là pour la formalisation du projet de service.

Il faut néanmoins souligner, que les salariés s'inquiètent d'une part de l'ensemble et de la gravité des problématiques rencontrées dans les familles et d'autre part des moyens dont ils disposent pour aider les familles, les mineurs à être acteurs dans les MJIE et après les MJIE.

Depuis sa place, le service d'investigation éducative, tente de déployer de l'intelligence collective à l'interne (réflexions et formations) et dans le tissage du travail partenarial ; mais là encore nous devons faire face à une raréfaction des moyens en matière de budget de formation et en matière de temps, car le travail partenarial nécessite de la communication, de l'organisation et des rencontres. L'optimisation est possible mais elle a aussi ses limites.